



Bail d'un an en belgique, refus du co-locataire de payer le loyer

Par **CamilleW**, le **28/06/2011** à **08:57**

Bonjour,

Je vis en Belgique depuis septembre dernier dans le cadre de mes études, en résidence secondaire.

Je me suis installée avec une très bonne amie en co-location, cette amie faisait les mêmes études que moi . Nous avons signé pour un bail d'un an .

N'ayant pas de source de revenus, nous étions a la charge de nos parents.

Les études de mon amie se révélèrent être un échec en novembre 2011 et nous nous disputâmes en décembre pour des raisons X ou Y .

Les parents de cette amie m'accusèrent des échecs de leur fille, prétextant que c'était à cause du fait que j'hébergeais mon petit ami . (bien que leur fille ne soit pas d'accord avec eux, elle les laissa faire).

Il me demandèrent donc de mettre des annonces afin de sous-louer leur part de l'appartement . (cela m'arrangeais d'une part car je ne voulais pas avoir signé un bail pour partager un appartement avec quelqu'un que je ne connaissait pas) Une personne de mon entourage me contacta , intéressée par l'annonce et je la mit en contact avec la famille de ma co-locataire, et enfin avec leur accord, elle s'installa a l'appartement en janvier 2011, L'arrangement ne fut pas officialisé et le propriétaire non averti .

La mere de ma nouvelle co-locataire vient de joindre mes parents disant qu'elle ne payerais pas les loyers de juillet et août (derniers mois avant le terme du bail) car l'appartement sera inoccupé ces mois-ci .

Or on ne peut résilier de bail en belgique sans avoir a payer une indemnisation au propriétaire (allant de 1 a 3 mois de loyer)

Ma famille ne peut pas payer le loyer complet , je ne sais pas quoi faire...

Je ne peut pas avoir de problèmes avec ma co-locataire vu qu'elle n'est pas ma co-locataire officielle mais l'autre famille refuse de déboursier quoi que ce soit...

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:30**

Il faut poser la question dans un forum juridique belge